

Casablanca, le 20 juillet 2026**Mise à jour annuelle et occasionnelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Certificats de Dépôt (CD) par CDG Capital**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux - AMMC - a enregistré, en date du 20/07/2026 :

- Le Document de Référence de CDG Capital relatif à l'exercice 2025, sous la référence EN/EM/014/2026.
- La note relative au programme d'émission de Certificats de Dépôt, sous la référence EN/EM/015/2026.

Lesdits documents composent la mise à jour annuelle et occasionnelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Certificats de Dépôt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Ancien plafond du programme	6 000 000 000 Dirhams
Nouveau plafond du programme	10 000 000 000 Dirhams
Dont plafond de certificats de dépôt structurés	2 500 000 000 Dirhams
Valeur nominale unitaire	100 000 Dirhams
Maturité des CD à émettre	De 10 jours à 7 ans
Taux d'intérêt facial	- Le taux d'intérêt sera fixe ou révisable. - Le taux d'intérêt sera fixé à chaque émission en fonction des conditions du marché et précisé au niveau du bulletin de souscription. - Le taux d'intérêt sera fixe pour les maturités inférieures ou égales à un an ; et sera fixe ou révisable pour les maturités supérieures à un an.
Mode de calcul du taux d'intérêt facial	Le taux facial est calculé en référence à un indicateur du marché marocain (BT, TMP ou moyenne TMP...). CDG Capital met à la disposition des investisseurs avant chaque émission un document détaillant les caractéristiques de l'émission précisant le mode de calcul des intérêts.

Les documents enregistrés par l'AMMC sont tenus à la disposition du public selon les modalités suivantes :

Il est disponible, à tout moment, dans les lieux suivants :

- Sur le site de l'AMMC : www.ammc.ma ;
- Sur le site de CDG Capital : <https://www.cdgcapital.ma/fr/documents-destines-aux-investisseurs>

Contact communication financière : Comfin@cdgcapital.ma, Tél. : 05 37 66 52 52